

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet MOTION PICTURE FILM SCANNER	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5Z011-140347/A	Date 2013-07-29
Client Reference No. - N° de référence du client 5Z011-140347	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PV-940-63189	
File No. - N° de dossier pv940.5Z011-140347	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-09-09	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hooper, Marlyn	Buyer Id - Id de l'acheteur pv940
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-2702 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Scientific, Medical and Photographic Division / Division de
l'équipement scientifique, des produits photographiques et
pharmaceutiques
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements - en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
2. Attestations additionnelles exigées avec la soumission

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relative à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clause du guide des CCUA
12. Instructions pour l'expédition - livraison à destination

Solicitation No. - N° de l'invitation

5Z011-140347/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv940

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5Z011-140347

File No. - N° du dossier

pv9405Z011-140347

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Liste des annexes

- Annexe A Besoin / Base de paiement
- Annexe B Spécifications Obligatoire
- Annexe C Liste Complete des Directeurs

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'annexe A.

2.1 Besoin optionnel

Le soumissionnaire accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la garantie du contrat pour au plus trois (3) périodes d' une (1) année chacune, selon les mêmes modalités et conditions. Il est entendu avec l'entrepreneur que pendant la durée prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la base de paiement.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : quatre-vingt dix (90) jours

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqué à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention " exclusif " vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention " exclusif " feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (deux (2) exemplaires)
Section II : Soumission financière (un (1) exemplaire)
Section III: Attestations (un (1) exemplaire)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- (a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- (b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

1.1 Section I : Soumission technique

Ce qui suit s'applique au besoin et les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés dans leur soumission, s'il y a lieu:

1.1.1 Installation

L'installation doit être effectuée sur place et assurée par un technicien qualifié en entretien et en réparation.

Toutes les composantes interdépendantes du produit (matérielles et logicielles) doivent être installées et configurées pour être utilisées de manière intégrée dans les locaux de BAC à Gatineau (Québec).

Veillez indiquer à quel moment l'installation devrait être faite. L'installation sera effectuée _____ jours civils suivant la livraison et durera _____ jours civils.

1.1.2 Formation

Une formation sur place doit être assurée à tout au plus quatre (4) utilisateurs. Tous les coûts relatifs à la formation sur place doivent être compris dans le prix.

La formation doit porter sur tous les aspects matériels et logiciels du produit proposé.

La formation doit être offerte en anglais.

La formation sur place doit être offerte dans les _____ jours civils suivant l'installation.

Veillez donner toutes les précisions concernant la formation; p. ex., la durée, la portée, etc. :

1.1.3 Service

L'acquisition du système doit comprendre : un service de soutien technique; un service de soutien technique par téléphone; un service de soutien technique par le biais d'Internet et un service de soutien technique par télécopieur. Le coût pour le service doit être compris dans le prix.

Si le fournisseur offre des services de soutien à distance, il doit se conformer à la norme Fips 140 2 afin de respecter la politique de BAC sur l'accès au réseau privé virtuel.

Le délai de réponse pour les demandes de service doit être inférieur ou égal à 24 heures.

Veillez également indiquer les renseignements suivants dans votre soumission :

- a) L'emplacement des installations de service (service après-vente et réparation). Veillez énumérer les installations de service les plus proches de la destination.

- b) Emplacement des pièces de rechange, allant des biens non durables aux composantes principales.

- c) Le temps de réponse et la procédure d'acheminement au palier hiérarchique approprié, c'est-à-dire le nombre de jours avant qu'on fasse appel à une personne plus expérimentée pour résoudre le problème et à partir de quel emplacement.

- d) La fréquence des visites d'entretien de routine effectuées par un technicien qualifié en entretien et en réparation durant la période de garantie, s'il y a lieu, et comprises dans le prix.

1.1.4 Produits offerts

Le soumissionnaire doit indiquer la marque et le numéro de modèle des produits offerts (préciser les composantes qui font partie du système) :

Nom du fabricant : _____

Numéro de modèle ou de la pièce : _____

Documentation jointe : Oui (____) Non (____)

1.1.5 Lieu de fabrication ou d'expédition

Le soumissionnaire doit indiquer le lieu de fabrication ou d'expédition des biens:

Emplacement : _____

Code postal : _____

1.1.6 Livraison

La livraison du scanner de films doit être complétée par le 28 février 2014, l'installation et la formation par le 31 mars 2014, le meilleur échéancier de livraison qui peut être offert par le soumissionnaire est le suivant : _____ .

1.1.7 Mises à niveau logicielles

L'entrepreneur fournira toutes les mises à jour et les nouvelles versions de logiciel à l'acheteur pendant une période de cinq (5) ans après l'acceptation, sans frais additionnels.

Remarque : Le terme " mises à jour " désigne toutes les améliorations, extensions ou autres modifications du logiciel. Le terme " versions " désigne les améliorations ou modifications du logiciel ou les nouveaux modules ou modules supplémentaires qui fonctionnent de concert avec le logiciel, qui représentent la prochaine génération de logiciel, et que l'entrepreneur a décidé de mettre à la disposition de ses clients, habituellement à un coût additionnel.

1.1.8 Représentants

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements relatifs à l'article 5.3, Représentants de l'entrepreneur de la partie 6, Clauses du contrat subséquent.

1.2 Section II : Soumission financière

Le soumissionnaire doit proposer un prix de lot ferme tout compris pour la fourniture, l'installation, la formation et les manuels, rendu droits acquittés (DDP) (Gatineau, QC), Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Les frais de port à destination et tous les droits de douanes et taxes d'accise doivent être inclus dans le prix.

Un prix unitaire ferme doit être fourni pour chacune des périodes d'option, faute de quoi le soumissionnaire sera jugé non conforme et sa soumission sera rejetée.

1.2.1 Fluctuation du taux de change

C3011T	Fluctuation du taux de change	2010-01-11
--------	-------------------------------	------------

1.3 Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

Toutes les propositions doivent être établies intégralement et comprendre toute l'information exigée dans la demande de propositions (DP), pour qu'on puisse en faire une évaluation complète. Si le besoin n'est pas comblé dans la proposition du soumissionnaire, elle sera jugée incomplète et sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir toute l'information nécessaire pour garantir une évaluation complète et précise.

Facteurs d'évaluation

1. **BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX (OBLIGATOIRE)** : Les prix doivent être fermes, DDP rendu droits acquittés.
2. **CAPACITÉ DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES TECHNIQUES (OBLIGATOIRE)** :
 - a) Pour les articles définis par les spécifications :

On demande aux soumissionnaires de faire des renvois entre les critères techniques obligatoires figurant dans la présente et leur documentation technique à l'appui.

- b) Fourniture de la documentation technique à l'appui :

La documentation technique concernant la marchandise offerte doit accompagner la soumission à la date de clôture des soumissions.

Des brochures ou des données techniques DOIVENT être fournies pour permettre de vérifier si la soumission est conforme aux spécifications techniques obligatoires.

3. CONFORMITÉ AUX CONDITIONS DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITIONS (OBLIGATOIRE)

4. Veuillez noter que les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi peuvent s'appliquer - voir Parti 5 - Attestations.

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'annexe B

1.2 Évaluation financière

1. Le prix de la soumission la plus basse sera évalué comme suit :

- a) Les prix seront évalués en dollars canadiens, incluant les droits de douane (s'il y a lieu) et les taxes d'accise canadiens, et les taxes applicable exclues. Aux fins d'évaluation, les soumissions reçues en devises étrangères seront converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change annoncé par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions.
- b) Les prix seront évalués sur une base DDP (Gatineau, Québec).
- c) à des fins d'évaluation des soumissions seulement, le prix total sera déterminé en ajoutant le coût de la quantité totale ainsi que le coût pour les articles optionnels.

2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix global le plus bas (incluant les garanties prolonger) sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

- 1.1.1** En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission, des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

2. Attestations additionnelles exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

2.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (<http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/index.shtml>) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contratbesoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

2.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous " L'annexe A ".

2.2 Besoin optionnel

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la garantie du contrat pour au plus trois(3) périodes d'une (1) année chacune, selon les mêmes modalités et conditions. Il est entendu avec l'entrepreneur que pendant la durée prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins trente (30) jours civils avant la date d'échéance du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

2.3 Installation

L'installation doit être effectuée sur place et assurée par un technicien qualifié en entretien et en réparation.

Toutes les composantes interdépendantes du produit (matérielles et logicielles) doivent être installées et configurées pour être utilisées de manière intégrée dans les locaux de BAC à Gatineau (Québec).

2.4 Manuels

les guides d'utilisation pour tout le matériel, sur une clé USB doit être fournie avec le scanneur de films;

les schémas, sur une clé USB doit être fournie avec le scanneur de films.

2.5 Formation

Une formation sur place doit être assurée à tout au plus quatre (4) utilisateurs.

La formation doit porter sur tous les aspects matériels et logiciels du produit proposé.

La formation doit être offerte en anglais

2.6 Mises à niveau logicielles

L'entrepreneur fournira toutes les mises à jour et les nouvelles versions de logiciel à l'acheteur pendant une période de cinq (5) ans après l'acceptation, sans frais additionnels.

3. **Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) [achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat](https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Le paragraphe 9 de 2010A (2013-04-25) Conditions générales - biens (complexité moyenne), est modifié comme suit :

Supprimer : le paragraphe 9 en entier.

Insérer : Les travaux sont soumis à l'inspection et l'acceptation par le Canada. Même si les travaux sont acceptés auparavant et sans restreindre la portée de toutes les conditions ou garanties imposées en vertu des lois, l'entrepreneur doit, à la demande du ministre, remplacer, réparer ou corriger, à son gré et à ses frais, tous les travaux défectueux ou qui ne respectent pas les exigences du marché, le cas échéant. Pour les biens, le délai de garantie sera de deux (2) ans après la livraison et l'acceptation des travaux ou la durée de la période de garantie standard de l'entrepreneur ou du fabricant, si elle est plus étendue. La garantie concerne les pièces, la main-d'oeuvre et toute dépense connexe. Tous les travaux remplacés, réparés ou corrigés conformément à la présente section sont soumis à l'ensemble des dispositions de ce marché, dans la même mesure que les travaux exécutés à l'origine.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement).

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Marlyn Hooper
 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
 Direction générale des approvisionnements
 Direction des produits commerciaux et de consommation
 11, rue Laurier
 6A2, Phase III, Place du Portage
 Gatineau (Québec) K1A 0S5
 Téléphone : 819-956-2702
 Télécopieur : 819-956-3814
 Courriel : marlyn.hooper@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement)

Le responsable technique pour ce contrat est :

Name: _____
 Téléphone : ____ - _____
 Télécopieur : ____ - _____
 Courriel : _____

Le responsable technique nommé ci-dessus représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur (**remplir**)

Nom et numéro de téléphone de la personne responsable de ce qui suit :

Renseignements généraux

Nom : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur : _____

Courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur _____

Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme précisé dans l'annexe A, selon un montant total de _____ \$ ((à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement) Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Clauses du guide des CCUA

C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	2007-11-30
C2605C	Droits de douane, taxe de vente - Canada	2008-05-12
H1000C	Paiement unique	2008-05-12

7. Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé " Présentation des factures " des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé " Responsables " du contrat.

- c) Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de *l'Ontario*, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2013-04-25) les conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A , Besoin / Base de paiement;
- d) Annexe B , Spécifications Obligatoire;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission),

11. Clauses du guide des CCUA

B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010-01-11
A2000C	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)	2006-06-16
A2001C	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)	2006-06-16

12. Instructions pour l'expédition - livraison à destination

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) Gatineau, Québec selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

2. L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes.

ANNEXE A**BESOIN / BASE DE PAIEMENT**

Bibliothèque et Archives Canada (BAC) cherche un entrepreneur qui doit fournir et installer un (1) scanneur numérique de films cinématographiques, neuf ou remis à neuf, avec une garantie complète de deux (2) ans et une formation sur place pour jusqu'à quatre (4) personnes. Le marché comprend également des options pour l'achat d'une garantie prolongée de trois (3) périodes de garantie prolongée d'un an. Les spécifications détaillées complètes sont indiquées dans la demande de propositions. Les articles doivent être livrés à Gatineau (Québec), au plus tard le 28 février 2014.

Article	Description	Unité de Mesure	Quantité	Prix de Lot Ferme , DDP (Gatineau, QC)
1	Le scanneur numérique de films cinématographiques doit être conforme aux spécifications obligatoires à l'annexe B. Le marché comprend: l'installation la formation le manuel et une garantie de deux ans.	Lot	1	\$ _____

Garantie prolongée facultative d'un an.

Article	Description	Unité de Mesure	Qty	Prix Unitaire Ferme
1	Garantie Prolongée	EA	1	\$ _____

Note: La garantie facultative prolongée peut être exercée 30 jours avant la date d'expiration de la garantie initiale de deux ans.

Garantie prolongée facultative d'un an.

Article	Description	Unité de Mesure	Qty	Prix Unitaire Ferme
1	Garantie Prolongée	EA	1	\$ _____

Note: La garantie facultative prolongée peut être exercée 30 jours avant la date d'expiration de la première garantie prolonger optionel.

Solicitation No. - N° de l'invitation

5Z011-140347/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5Z011-140347

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv9405Z011-140347

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv940

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Garantie prolongée facultative d'un an.

Article	Description	Unité de Mesure	Qty	Prix Unitaire Ferme
1	Garantie Prolongée	EA	1	\$ _____

Note: La garantie facultative prolongée peut être exercée 30 jours avant la date d'expiration de la deuxième garantie prolonger optionel.

ANNEX B

SPECIFICATIONS OBLIGATOIRE

Scanneur de films cinématographiques

BAC souhaite acheter un scanneur de films ainsi que l'équipement et les postes de travail connexes pour être en mesure de :

- numériser les films cinématographiques;
- numériser les éléments sonores de ces mêmes films;
- faire un contrôle critique des images et des sons numérisés;
- procéder à la correction méticuleuse et l'étalonnage des couleurs des films numérisés.

BAC est à la recherche d'une solution technologique intégrée ou d'une série de systèmes interreliés qui répondrait au plus grand nombre de besoins.

BAC est donc disposé à envisager diverses solutions, notamment :

- un système unique disponible sur le marché répondant à tous les besoins de BAC;
- la meilleure solution, qui consisterait à rassembler plusieurs excellents produits sur le marché conçus à des fins en particulier, en vue de répondre aux besoins de BAC.

Parallèlement au processus d'achat d'un scanneur de films cinématographiques, BAC créera son propre réseau de TI à l'interne et sa propre infrastructure de stockage. Il est important que la solution proposée fasse un état détaillé des exigences relatives à la réseautique et au stockage à haute performance pour que l'architecture de TI nécessaire soit en place, ce qui faciliterait l'installation.

BAC est également disposé à accepter du matériel remis à neuf si celui ci répond à tous les critères obligatoires mentionnés si bas.

1.0 Infrastructure de TI

- 1.1** Le produit proposé doit comprendre une connexion spécialisée à haute performance dont le débit est suffisant pour soutenir la numérisation 2K en temps réel et la numérisation 4K à 15 images par seconde.

Reference in Contractors Proposal: _____

- 1.2** Le produit proposé doit comprendre un appareil de stockage spécialisé NAS ou SAN à haute performance, dont le débit est suffisant pour soutenir la numérisation 2K en temps réel et la numérisation 4K à 10 à 15 images seconde. Il doit aussi posséder une capacité de stockage de base de 14 To. Veuillez fournir une description technique détaillée montrant comment cette exigence sera satisfaite ainsi que les caractéristiques d'un environnement réseau qui conviendrait en l'occurrence.

Reference in Contractors Proposal: _____

- 1.3** Il faut que la capacité de l'appareil de stockage NAS ou SAN puisse croître au delà de ce qui est exigé au départ, soit 14 To. Veuillez fournir une description technique détaillée montrant comment cette exigence sera satisfaite.

Reference in Contractors Proposal: _____

- 1.4** L'appareil de stockage NAS ou SAN doit pouvoir accueillir des connexions simultanées à plusieurs clients (au moins quatre), notamment au scanneur, aux postes de travail supplémentaires utilisés pour l'étalonnage des couleurs et au réseau interne de BAC. Veuillez fournir une description technique détaillée montrant comment cette exigence sera satisfaite ainsi que les caractéristiques d'un environnement réseau qui conviendrait en l'occurrence.

Reference in Contractors Proposal: _____

- 1.5** L'appareil de stockage NAS ou SAN et le produit global doivent être suffisamment performants pour permettre l'étalonnage des couleurs et le transcodage des fichiers de films déjà numérisés à partir d'un poste de travail relié à un réseau secondaire pendant que la numérisation du film est en cours. Veuillez fournir une description technique détaillée montrant comment cette exigence sera satisfaite ainsi que les caractéristiques d'un environnement réseau qui conviendrait en l'occurrence.

Reference in Contractors Proposal: _____

- 1.6** Le produit proposé doit au moins supporter des connexions réseau Gigabit Ethernet, un canal de fibres optiques à 8 Go et/ou des connexions Ethernet de 10 Go. Dans la mesure du possible, il doit permettre de remplacer le matériel de communication pendant toute future mise à niveau de la connexion réseau et la mise en œuvre de nouveaux protocoles de communication haute vitesse.

Reference in Contractors Proposal: _____

- 1.7** Bibliothèque et Archives Canada utilise actuellement le logiciel Simpana de CommVault pour faire ses copies de sauvegarde et mener ses activités d'archivage à long terme. L'appareil de stockage NAS ou SAN doit être en mesure d'être branché à Simpana ou de rendre les fichiers accessibles sur le réseau pour que Simpana puisse les archiver. Veuillez fournir une description technique détaillée des capacités de partage de fichiers sur un réseau qui présente la solution proposée NAS ou SAN.

Reference in Contractors Proposal: _____

2.0 Contexte opérationnel

- 2.1 Le produit proposé doit pouvoir fonctionner au moins huit heures continues par jour, cinq jours par semaine.

Reference in Contractors Proposal: _____

3.0 Formats

- 3.1 Le produit proposé doit pouvoir numériser des films sur pellicule 16 mm standard et super 16.

Reference in Contractors Proposal: _____

- 3.2 Il doit pouvoir numériser des films sur pellicule 35 mm standard et super 35.

Reference in Contractors Proposal: _____

- 3.3 Il doit pouvoir numériser des films sur pellicule couleur ou noir et blanc, des positifs, des interpositifs et des négatifs.

Reference in Contractors Proposal: _____

- 3.4 Il doit pouvoir numériser des images anamorphosées, en format grand écran, plein cadre et académique.

Reference in Contractors Proposal: _____

- 3.5 Il doit pouvoir numériser des pistes sonores optiques en format mono, Dolby A et Dolby SR sur pellicule 35 mm.

Reference in Contractors Proposal: _____

- 3.6 Il doit pouvoir numériser des pistes sonores optiques et magnétiques sur pellicule 16 mm.

Reference in Contractors Proposal: _____

- 3.7 Le processus de changement de format pour passer de 16 mm à 35 mm doit se faire en 15 minutes ou moins.

Reference in Contractors Proposal: _____

4.0 Système de déroulement et de manipulation des films

4.1 Le système doit avoir la capacité d'enrouler 2 000 pieds de pellicule sur des noyaux.

Reference in Contractors Proposal: _____

4.2 Le système de déroulement doit permettre de numériser des films dont les perforations sont brisées ou les collures, cassées.

Reference in Contractors Proposal: _____

4.3 Le scanner doit être en mesure de numériser des films ayant subi un rétrécissement pouvant atteindre 2,5 %.

Reference in Contractors Proposal: _____

4.4 Le système doit avoir la capacité de réduire au minimum l'accumulation de poussière et de protéger le film et son défilement contre les résidus.

Reference in Contractors Proposal: _____

4.5 Il doit avoir la capacité de soutenir la numérisation 2K en temps réel (24 images par seconde).

Reference in Contractors Proposal: _____

4.6 Il doit avoir la capacité de varier la vitesse de numérisation si les films sont endommagés, ont rétréci ou présentent d'autres problèmes.

Reference in Contractors Proposal: _____

5.0 Numérisation et résultats

5.1 Le produit proposé doit permettre de lire les codes de clés.

Reference in Contractors Proposal: _____

5.2 Il doit pouvoir numériser les films 16 mm standard et super 16 à une résolution HD de 1920 x 1080 pixels.

Reference in Contractors Proposal: _____

- 5.3** Il doit pouvoir numériser les films 16 mm standard et super 16 à une résolution de 2048 x 1556 pixels.

Reference in Contractors Proposal: _____

- 5.4** Il doit pouvoir numériser les films 35 mm standard et super 35 à une résolution de 4096 x 3072 pixels.

Reference in Contractors Proposal: _____

- 5.5** Il doit pouvoir numériser les documents audio en format 24 bits/96 kHz.

Reference in Contractors Proposal: _____

- 5.6** Après numérisation, il faut pouvoir obtenir au minimum le format 10-bit log.

Reference in Contractors Proposal: _____

- 5.7** Le produit proposé doit générer des fichiers image DPX (conformes à la norme ST 268M:2003).

Reference in Contractors Proposal: _____

- 5.8** Le produit proposé doit générer des fichiers audio BWF (conformes à la norme EBU Tech 3285).

Reference in Contractors Proposal: _____

- 5.9** Le produit proposé doit générer un fichier de métadonnées XML, ou dans un format équivalent, pour fournir les paramètres techniques détaillés de la numérisation et les caractéristiques de tous les fichiers de sortie.

Reference in Contractors Proposal: _____

- 5.10** Le produit proposé doit avoir la capacité de synchroniser les fichiers audio BWF avec les fichiers image DPX aux fins de la lecture, du contrôle de la qualité et du transcodage.

Reference in Contractors Proposal: _____

- 5.11** Le produit proposé doit permettre le transcodage d'images DPX et de fichiers audio synchronisés vers divers formats vidéo, notamment :
H.264/AVC en format de fichier .MP4
fichiers non comprimés .MOV ou .AVI (définition standard et haute définition)

Reference in Contractors Proposal: _____

6.0 Étalonnage

- 6.1** Le produit proposé doit permettre la correction méticuleuse des couleurs primaires (rouge, vert et bleu) et secondaires, ainsi que des modifications une image à la fois.

Reference in Contractors Proposal: _____

- 6.2** Le produit proposé doit comprendre un poste de travail spécialisé permettant d'étalonner les couleurs et de prévisualiser des films numérisés sans nuire à la numérisation de nouvelles séquences qui est en cours.

Reference in Contractors Proposal: _____

7.0 Capacité de réduction du bruit

- 7.1** Le produit proposé doit avoir la capacité (par des moyens chimiques ou électroniques) de réduire le bruit et d'éliminer la poussière et les rayures.

Reference in Contractors Proposal: _____

- 7.2** Le produit proposé doit diminuer le bruit et éliminer les rayures sans introduire quoi que ce soit ni retirer autre chose que les conséquences de l'usure.

Reference in Contractors Proposal: _____

8.0 Contrôle de la qualité

- 8.1** Le produit proposé doit permettre de faire un contrôle critique des images afin d'en vérifier la qualité et de cerner les problèmes.

Reference in Contractors Proposal: _____

- 8.2** Le produit proposé doit permettre de faire un contrôle critique des sons afin d'en vérifier la qualité et de cerner les problèmes.

Reference in Contractors Proposal: _____

Solicitation No. - N° de l'invitation

5Z011-140347/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5Z011-140347

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv9405Z011-140347

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv940

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE C

LISTE COMPLETE DES AFFILIÉS (Instructions, clauses et conditions uniformisées partie 2)

Nom

Position

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____